

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 23 JUIN 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi vingt-trois juin** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Alexandre **CHADILI**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Richard **UNREIN**, Mónica **CASANOVA**

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Josette **BELLOQ** (procuration Tayeb BARAS), Marc **GALET** (procuration Yasmina BOULTAM), Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Claude DAMBRINE), Bernard **RIVAILLÉ** (procuration Pierrette DUPART), Aziz **S'KALLI BOUAZIZA** (procuration Mireille KERBAOL), Salim **KOÇ** (procuration Danielle JOUS), Suna **ERDOGAN** (procuration Jean-Louis Couturier)

Absents :

Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Myriam **LECHARLIER**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 31

N° 2017/23.06/15C

CLUB SPORTIF : LORMONT HANDBALL HAUTS DE GARONNE

*** AVANCE SUR SUBVENTION**

*** CONVENTION D'OBJECTIFS**

Madame Yasmina BOULTAM est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Tayeb BARAS, Adjoint délégué au sport et à la jeunesse, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Il s'agit de voter le versement d'une avance sur la subvention 2018 qui lui sera attribuée en décembre prochain, dans le cadre du Budget Primitif 2018.

Cette procédure d'avance est justifiée par l'existence d'un décalage entre le budget des clubs en saison « sportive » (de juillet n à juin n+1) et le budget de la Ville en année civile (de janvier à décembre n+1).

Elle est en place depuis maintenant plusieurs années, et ne doit donc pas s'analyser comme une aide supplémentaire aux clubs, mais comme un à-valoir sur leur subvention annuelle de fonctionnement.

L'avance proposée pour le Club, sur la base du budget prévisionnel de sa saison 2017-2018, se présente ainsi :

* Lormont Handball Hauts de Garonne: 40.000 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle correspondante.

Avis favorable de la Commission de la Commission Ville sportive et jeune du 23 mai 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que l'association Lormont Handball Hauts de Garonne a formulé une demande d'avance sur subvention pour permettre le financement du démarrage de sa saison sportive 2017-2018 au regard de leur plan de trésorerie prévisionnel ;

DECIDE

Article 1 :

de voter le versement d'une avance sur subvention pour Lormont Handball Hauts de Garonne de 40.000€

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs annuelle correspondante.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 26 juin 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,